

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET L'EQUIPEMENT RURAL

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET INDUSTRIEL DU SENEGAL (SODAGRI)**



NOTE SUR LA MAITRISE DE L'EAU AU NIVEAU DU BASSIN DE L'ANAMBE

Octobre 2014

1. PRESENTATION

La Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal (SODAGRI) a été créée en Août 1974 sous la forme d'une Société Anonyme à participation publique majoritaire placée sous la Tutelle technique du Ministère de l'Agriculture et l'Equipement Rural.

Elle a un objectif large de promotion des projets agricoles, industriels et d'infrastructures à l'intérieur du Sénégal, mais ses activités sont limitées actuellement dans la région de Kolda et principalement le Bassin de l'Anambé.

Avec la révision de ses statuts qui est en cours, la SODAGRI devra impulser le développement de la riziculture pluviale et irriguée dans le Sénégal Oriental (Régions de Tambacounda sauf le département de Bakel et de Kédougou) et la Casamance naturelle (régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor)

2. OBJECTIFS

Les Objectifs de la SODAGRI se résument au pilotage de l'Aménagement, à l'impulsion des développements de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche continentale et la Préservation de l'Environnement.

3. MAITRISE DE L'EAU

Les régions du sud-est du Sénégal ont des isohyètes compris entre 700 à 1300 mm de pluie, tandis que les zones sud (Casamance naturelle) reçoivent en moyenne entre 1000 à 1400 mm de pluie par an. Cette pluviométrie est favorable au développement de l'agriculture pluviale ou irriguée en particulier au développement des cultures céréalières.

Le réseau fluvial est composé de la Casamance et de son affluent le Soungrougrou à l'Ouest, de la Kayanga et de l'Anambé à l'Est et d'un affluent de la Gambie, le Koulountou au Nord. Il s'y ajoute un réseau assez dense de cours d'eau temporaires dont les sources constituent des aires de production agricole (les vallées et bas-fonds).

Le niveau de la pluviométrie et l'existence d'un réseau dense de cours d'eau favorisent l'alimentation des nappes souterraines. Ainsi la maîtrise complète se fait soit à partir des eaux de surface (barrages, fleuves, lacs) ou à partir des eaux souterraines (forages, puits)

Pour la maîtrise complète de l'eau, la SODAGRI a :

- Réalisée deux (02) barrages avec leurs pistes d'accès (barrage du confluent avec une capacité de retenue de **60** millions de m³ d'eau, Barrage de Niandouba avec une capacité de retenue **90** millions de m³ d'eau). Le volume total de retenue des deux (02) barrages est de 150 millions de m³ permettant des irrigations d'appoint de 5000 ha en hivernage et de 3000 ha pendant la campagne de contre-saison chaude.
- Construit **05** stations de pompage avec leurs chenaux d'amenée
- Aménagé **5000 ha** de terres dont **3000 ha** en double culture avec une intensité culturale de 1.6 pour une production attendue de **40. 000 tonnes de riz paddy**.
- Construit des canaux d'irrigation et de drainage

Les ouvrages hydroagricoles ont besoin d'être réhabilités ou entretenus périodiquement, les aménagements du bassin de l'Anambé sont dégradés, avec une reforestation au niveau de certains endroits, c'est dans ce que des projets de réhabilitation ont été élaborés par la SODAGRI ; il s'agit de la **réhabilitation de 3180 ha** concernant les secteurs 1,2, 3 et 5, des barrages de Niandouba & Confluent et Stations de pompage, cette réhabilitation sera financée par la Banque Mondiale dans le cadre du Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire et à l'Élevage : PASAEL, **la réhabilitation de 850 ha** du secteur 4 des Périmètres Irrigués et la réhabilitation de la Station de pompage SP4 avec le financement du Programme National d'Autosuffisance en Riz dans le cadre du PRACAS, volet riz

Des relevés piézométriques sont effectués tous les jours pendant l'hivernage et une fois par semaine pendant la saison sèche, les relevés permettent de connaître les niveaux de retenue d'eau (cotes des barrages) et le comportement des barrages.

Avec les nouvelles missions de la SODAGRI qui seront déclinées au niveau de sa Sixième Lettre de Mission, elle réalisera :

- ✓ des aménagements au niveau des vallées et bas-fonds, ainsi **200 ha de petits périmètres** irrigués (PPI) dans le département de Vélingara qui seront financés par la Banque Mondiale dans le cadre du PASAEL et **500 ha de PPI** dans le département de Kolda qui seront financés par le PNAR dans le cadre du PRACAS volet riz. La réalisation de ces aménagements est prévue en 2015.
- ✓ Réhabilitation de **1200 ha du Secteur G** et **la Station de pompage SPG** dans le cadre du Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire dans le Tiers Sud du Sénégal qui sera financé par l'Union Européenne, la réalisation est prévue en 2015.
- ✓ Réhabilitation de **850 ha** du secteur 4 des Périmètres Irrigués et **la réhabilitation de la Station de pompage SP4** avec le financement du Programme National d'Autosuffisance en Riz dans le cadre du PRACAS, volet riz, la réalisation est prévue en 2015

- ✓ Aménagement, Exploitation de **1000 ha de terre rizicole** et réhabilitation du Barrage d'Affiniam dans le cadre du PRACAS, volet riz, la réalisation est prévue en 2015.
- ✓ Réhabilitation de la Station de pompage de Djida dans le département de Kolda pour le développement de la riziculture (ancien programme taïwanais), prévue pour 2015
- ✓ Une convention de partenariat avec le Pôle de Développement de la Casamance (PDC) est en cours d'élaboration, le PDC envisage d'aménager 30000 ha avec financement Banque Mondiale.

Dakar le 15 Octobre 2015

Le Directeur Général de la SODAGRI

Moussa BALDE